



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Eau**

000083

Digne-les-Bains, le **13 FEV. 2024**

Affaire suivie par : Jehanne BONSIGNOUR
Tel : 04 92 30 56 78
Mél : jehanne.bonsignour@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Objet : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Création d'un ouvrage provisoire d'un franchissement du Riou des Bacs pendant les travaux sur pont sur la RD419-PR2+510 sur la commune de MORIEZ- Courier d'accord

Référence : 0100038262

Pièces jointes : - récépissé de déclaration,
- prescriptions générales 3.1.2.0 et 3.1.5.0
- prescriptions OFB

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

Création d'un ouvrage provisoire d'un franchissement du Riou des Bacs pendant les travaux sur pont sur la RD419-PR2+510 sur la commune de MORIEZ

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 26 janvier 2024, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération conformément au dossier déposé à compter de la réception de ce courrier.

Vous respecterez également les prescriptions édictées dans mon courrier du 26 janvier dernier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Hôtel du Département
13 rue du Docteur Romieu
04000 Digne-les-Bains

Pour la Cheffe de Service
Environnement et Risques
Le Chef du Service Adjoint,

Vincent MAYEN

Copie : OFB 04 – SMAB